

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, , 14 novembre DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance à l'espace Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Etai(en)t présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Eric HEBERT,

Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Dominique LEGO, Christophe THIESSE, Mme Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Inci ALTUNTAS
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SEANCE
14 novembre 2023

DATE DE CONVOCATION
8 novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE
20 novembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 16

PRESENTS 11

PROCURATION(S)

VOTANTS 11

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

le : **20 NOV. 2023**

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 3

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE) : REPARTITION DES CREDITS 2023

Subventions aux associations et établissements publics

Créé en 2005, le Programme de Réussite Educative (PRE) de la commune de Val-de-Reuil s'inscrit dans les orientations du projet éducatif global de la commune. L'objectif prioritaire est de concourir à la réussite scolaire et éducative de tous les Rolivalois.

Le PRE comprend trois axes qui sont : viser l'excellence pour tous ; lutter contre le décrochage scolaire et prévenir les situations d'échec scolaire ; promouvoir le développement de l'enfant à travers l'offre éducative de Val-de-Reuil.

Le PRE fait l'objet d'un partenariat étroit avec l'Education Nationale et de partenaires associatifs. Il tient compte de l'évolution des caractéristiques et des besoins de la population Rolivaloise.

Il comprend 16 actions, ingénierie comprise, dont 6 nouvelles :

- 1) Orthophonie
- 2) A la recherche de la lecture
- 3) Graines d'artistes
- 4) Graine d'orateur
- 5) Bulle de bien-être
- 6) Être parent aujourd'hui

Pour l'année 2023, la subvention accordée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires s'élève à 99 840 €.

Il vous est proposé de répartir les crédits restants comme suit en cohérence avec les demandes des porteurs de projet :

Tableau récapitulatif des subventions PRE 2023 associations et établissements publics :

ASSOCIATION OU ETABLISSEMENT	ACTIONS AU TITRE DU PRE	MONTANT
Conservatoire de musique et de danse	Graines d'artistes	4 000€
Collège Alphonse Allais	Graine d'orateur	1 749€
Collège Alphonse Allais	Théâtre, ETC !	1 000€
4 Classes TPS écoles Jean Moulin/ Cerfs-volants/ Dominos/ Pivollet	Accrochage scolaire des familles des moins de 3 ans scolarisés en TPS	2 600€
	Total	9 349€

Subventions PRE 2023 à verser à la Ville de Val-de-Reuil:

ACTIONS	MONTANT
A la recherche de la lecture	2 500€
Mieux se connaître pour mieux apprendre, la sophrologie au service des apprentissages	3 000€
Total	5 500€

Subventions PRE 2023 à verser au CCAS de Val-de-Reuil :

ACTIONS	MONTANT
Intervention médiateur éducateur	6 000€
Bulle de bien-être	7 341€
Veille éducative	26 000€
Accompagnement vers la psychomotricité	1 650€
Être parent aujourd'hui	2 500€
Exclusions extérieures	1 000€
Médiation école-famille	12 000€
Orthophonie	2 000€
Pilotage du PRE	15 000€
Référents de parcours	11 500€
Total	84 991€

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à verser les subventions aux associations et établissements publics ci-dessus désignés.

**Le Conseil d'administration,
Où l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à verser les subventions aux associations et établissements publics ci-dessus désignés.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-présidente,



Deslandes
Maryline DESLANDES